

Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

CANADA,
PROVINCE DU QUÉBEC

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 29 janvier 2020 à 19 h dans la salle des Hauts-Bois de Sieur-de-Coulouge au 250, chemin de la Chute à Mansfield-et-Pontefract.

Sont présents à cette assemblée :

Mmes Annette Dumouchel, Guylaine Marcil et Denise Miron-Marion et MM. Damien Lafrenière et Jacques Masseau, tous commissaires de même que Mme Joëlle Laroché, commissaire représentant les parents (EHDA) (*elle prend son siège à 19 h 19*).

Sont présents à cette assemblée en visioconférence :

Mmes Michelle Briand, Janique Lachapelle et Chantal Tremblay et M. Bernard Caron, tous commissaires de même que Mme Mélanie Auger, commissaire représentant les parents (secondaire) et Mme Solange Oliveira, commissaire représentant les parents (général).

Sont absents à cette assemblée :

Mmes Diane Nault, présidente et Marie-Anne Poulin, commissaire, et M. Daniel Moreau, commissaire, et Mme Émilie Thompson, commissaire représentant les parents (primaire).

Sont également présents à cette assemblée :

M. Denis Rossignol directeur général;

M. Stéphane Rondeau directeur général adjoint (visioconférence);

M. Louis-Philippe Larivière secrétaire général;

M. Richard Leblanc directeur du service des ressources humaines;

Mme Monia Lirette régisseuse aux communications (visioconférence).

La vice-présidente, Mme Denise Miron-Marion, souhaite la bienvenue aux commissaires présents. Elle constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2020-CC-001

A-1 Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Annette Dumouchel, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point A-20.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du conseil du 30 octobre 2019
4. Suivi au procès-verbal du conseil des commissaires du 30 octobre 2019
5. Parole au public
6. Correspondance
7. Adoption du Rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
8. Adoption de la Politique sur les frais exigés aux parents et aux élèves, RE-08.00
9. a) Délai supplémentaire de 90 jours aux écoles et centres pour présenter leur projet éducatif
 b) Approbation du Projet éducatif de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-001... suite)

10. Nomination à la fonction de responsable de l'application des règles contractuelles
11. Personne-ressource à la Régie des alcools, des courses et des jeux
12. Demande de financement de la Ville de Gracefield
13. Délégation au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) en Outaouais
14. Protocole d'entente : Ma vie, mon projet, ma réussite
15. Dénonciation au projet de loi n° 37
16. Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion
17. Bilan de la campagne Centraide 2019
18. Représentations de la présidente
19. Rapport d'activités de la direction générale
20. Signature d'un acte de cession

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

1. **RESSOURCES ÉDUCATIVES**
 - a) Calendriers scolaires 2020-2021 et 2021-2022
 - b) Journées de la persévérance du 17 au 21 février 2020
2. **SANCTION DES ÉTUDES**
 - a) Aucun point

C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

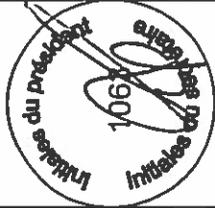
1. **RESSOURCES HUMAINES**
 - a) Plan de recrutement

D) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. **RESSOURCES MATÉRIELLES**
 - a) Changement du prestataire de services : déneigement, sablage et enlèvement du sable des terrains – Pavillon Sacré-Cœur de Gracefield
 - b) Changement de prestataire de service – Entretien ménager
2. **RESSOURCES TECHNOLOGIQUES**
 - a) Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI)

E) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

1. **RESSOURCES FINANCIÈRES**
 - a) Registres des chèques (24 octobre 2019 et 11 novembre 2019)
 - b) Registre des chèques (25 novembre 2019 et 9 et 19 décembre 2019)
 - c) Régime d'emprunts à long terme
 - d) Amendement à la Politique des frais de déplacement



Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-001 ... suite)

2. TRANSPORT SCOLAIRE

- a) Aucun point

3. ORGANISATION SCOLAIRE

- b) Fluctuation de la clientèle
- c) Bassins d'alimentation et points de services

F) AUTRES

1. COMMUNICATIONS DES COMMISSAIRES

- a) Représentant de la Table de développement social du Pontiac
- b) Représentant de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau
- c) Représentant du Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau
- d) Représentant au comité Transport Action Pontiac
- e) Représentant du comité consultatif de transport
- f) Représentant du comité de parents de la Commission scolaire
- g) Représentant du comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- h) Représentants des conseils d'établissements
- i) Représentant du comité de la construction de la Maison de la culture Vallée-de-la-Gatineau

2. BONS COUPS DES COMMISSAIRES

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020 -CC-002

- A-3 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 30 octobre 2019

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Chantal Tremblay, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 30 octobre 2019 et que ledit procès-verbal en apportant la correction à la page 1049 « *Mme Joëlle Laroche prend son siège à 20 h 08* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- A-4 Suivi au procès-verbal du conseil des commissaires du 30 octobre 2019

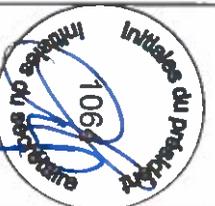
Aucun suivi.

- A-5 Parole au public

Aucun public ne prend la parole.

- A-6 Correspondance

M. Damien Lafrenière demande des précisions concernant la correspondance en lien avec le plomb dans l'eau. Le directeur général mentionne que la Commission scolaire fait présentement les démarches nécessaires, et ce, selon les directives du Ministère.



**Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 29 janvier 2020

2020-CC-003

A-7 Adoption du Rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT l'obligation de la Loi sur l'instruction publique à son article 220 de créer un rapport annuel rendant compte des réalisations en lien avec le plan d'engagement vers la réussite, informant la population des services éducatifs et culturels, présentant la nature des plaintes reçues et mentionnant les interventions faites relativement à ses plaintes et contenant un rapport du protecteur de l'élève;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Briand, et résolu :

1. D'adopter le Rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et d'en transmettre une copie au ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-004

A-8 Adoption de la Politique sur les frais exigés aux parents et aux élèves, RE-08.00

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la consultation aucune modification n'a été proposée par les institutions consultées;

CONSIDÉRANT que le document viendra abroger la Politique sur les frais exigés aux parents et aux élèves, RE-070408 entrée en vigueur le 29 novembre 2006, permettant ainsi de faire face aux obligations actuelles de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, et résolu :

1. D'adopter la *Politique sur les frais exigés aux parents et aux élèves*, RE-08.00 et d'en publier une copie sur le site web de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

2. D'abroger la *Politique sur les frais exigés aux parents et aux élèves*, RE-070408.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-005

A-9 Délai supplémentaire de 90 jours aux écoles et centres pour présenter leur projet éducatif

CONSIDÉRANT que les écoles et centres sont à finaliser leur projet éducatif;

CONSIDÉRANT l'article 209.2 stipulant que la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses écoles et centres avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

CONSIDÉRANT l'article 109.1 mentionnant que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif du centre et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Guylaine Marcil, d'accorder un délai supplémentaire de 90 jours aux écoles et centres pour présenter leur projet éducatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Mme Joëlle Laroché prend son siège à 19 h 19)

2020-CC-006

Approbation du Projet éducatif de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif conformément à l'article 74 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que la période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser au Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire et que le conseil d'établissement doit transmettre le projet à la Commission scolaire;



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-006... suite)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses écoles et ses centres avec son Plan d'engagement vers la réussite conformément aux modalités prescrites par l'article 209.2 de la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CÉHG) a transmis à la direction générale de la Commission scolaire leur projet éducatif;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse du projet éducatif par la direction générale le projet éducatif de la CÉHG respecte les exigences de l'article 209.2;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale d'approuver le projet éducatif de la CÉHG.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Chantal Tremblay, d'approuver le projet éducatif de la CÉHG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-007

A-10 Nomination à la fonction de responsable de l'application des règles contractuelles

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais de désigner un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) conformément à l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ c C-65.1;

CONSIDÉRANT que M. Éric Blanchette, a été désigné à la fonction de responsable de l'application des règles contractuelles pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Louis-Philippe Larivière à titre de secrétaire général de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que M. Louis-Philippe Larivière a suivi la formation du Secrétariat du Conseil du trésor qui traite de Loi sur les contrats des organismes publics et de ses règlements afférents;

CONSIDÉRANT la réorganisation des services au sein de la Commission scolaire et la recommandation de la direction générale.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Annette Dumouchel, de résilier la résolution 2014-CC-120 « *Responsable de l'observation des règles contractuelles* » et d'entériner la nomination à compter du 4 novembre 2019 de M. Louis-Philippe Larivière, à la fonction de responsable de l'application des règles contractuelles pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au Secrétariat du Conseil du trésor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-008

A-11 Personne-ressource à la Régie des alcools, des courses et des jeux

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir une personne-ressource auprès de la Régie des alcools et des jeux (RACJ) pour toute demande relative au permis d'alcool et/ou aux demandes de tirage;

CONSIDÉRANT QUE la RACJ communiquera avec la personne dûment autorisée par l'organisme pour tout ce qui concerne la demande de licence et que cette personne sera sa seule interlocutrice ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Jacques Masseau, et résolu de mandater M. Louis-Philippe Larivière, secrétaire général, à titre de personne-ressource auprès de la RACJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

2020-CC-009

A-12 Demande de financement de la Ville de Gracefield

CONSIDÉRANT qu'une patinoire est à la disposition des élèves de la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais (CSHBO) Pavillon Sacré-Cœur de Gracefield durant les heures de classe et à la disposition de la population sur les heures suivantes;

CONSIDÉRANT l'existence de nombreux protocoles d'entente avec la Ville de Gracefield encadrant les activités de cette dernière sur ladite patinoire dont le dernier a été conclu en février 2005 et se renouvelant automatiquement chaque année;

CONSIDÉRANT que la ville de Gracefield désire obtenir des subventions dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) afin d'améliorer l'infrastructure de la patinoire située sur le terrain du Pavillon Sacré-Cœur de Gracefield, ces subventions nécessitant la création de certains véhicules juridiques;

CONSIDÉRANT le désir de la Commission scolaire dans son Plan d'engagement vers la réussite de favoriser l'engagement et la mobilisation des acteurs et de ses partenaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est à la recherche d'une solution satisfaisante pour les deux parties en ce qui a trait au véhicule juridique qui doit être employé pour avoir accès à ces demandes de subventions.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Caron, et résolu :

1. Que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais appuie le projet de la Ville de Gracefield pour ladite patinoire afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

2. Que le conseil des commissaires, mandate M. Louis-Philippe Larivière à s'engager de conclure une entente de service ou toute autre entente avec la Ville de Gracefield pour que les rénovations soient effectuées sur la patinoire au Pavillon Sacré-Cœur de Gracefield, afin que cette dernière soit accessible pendant les heures appropriées à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-010

A-13 Délégation au Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) en Outaouais

CONSIDÉRANT les nouveaux mandats, au sein de la Commission scolaire, de M. Daniel Larche;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Janique Lachapelle, et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate Mme Monia Lirette à titre de déléguée auprès du Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais.

Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le RSEQ Outaouais a soumis à notre attention.

À cet effet, elle est officiellement mandatée pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-011

A-14 Protocole d'entente : Ma vie, mon projet, ma réussite

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSS) assume la gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), notamment le soutien financier en appui à la réalisation de leur mission globale, en complément à la contribution de la communauté;

CONSIDÉRANT l'existence du Cadre de référence, de relation et de soutien financier pour les organismes communautaires de l'Outaouais;



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-011... suite)

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires s'identifient au mouvement communautaire autonome et poursuivent une mission de transformation sociale orientée vers des valeurs de justice sociale, de démocratie, d'égalité et de solidarité; que les orientations, activités, services et approches des organismes communautaires découlent de leur fonctionnement démocratique et de leur vie associative; que les organismes en sont ainsi redevables à leurs membres;

CONSIDÉRANT les orientations du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Janique Lachapelle, d'entériner le protocole d'entente entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSS), le Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau (CJÉVG), la Maison de la famille centre de pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau (MFCPSVG) et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de l'Outaouais (CSHBO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-012

A-15 Dénonciation du projet de loi n° 37

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre dernier, le ministre responsable de l'administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, a présenté le projet de loi 37 visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques Québec.

CONSIDÉRANT QU'au propos du ministre Dubé, lors de l'adoption du principe le 5 novembre 2017, le CAG sera responsable des achats regroupés en biens et en services de l'ensemble des ministères et organismes, incluant les réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes visés par ce projet de loi devront obligatoirement et exclusivement recourir aux services de ce centre et que le gouvernement pourra fixer à cet effet des cibles et déterminer par arrêté ministériel les biens et les services qui feront l'objet d'achats regroupés ;

CONSIDÉRANT QUE le CAG pourra déterminer, par ce projet de loi, déterminer les besoins des organismes publics et que ces besoins peuvent ne pas répondre au besoin réel du milieu ;

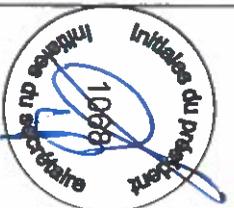
CONSIDÉRANT QUE tous les organismes qui ont déposé des mémoires en commission parlementaire ont dénoncé unanimement les impacts négatifs de ce projet de loi sur l'économie locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire procède déjà à des achats d'envergures et ces achats se font de manière efficace, rentable et ajoutent de la valeur dans notre région administrative;

CONSIDÉRANT QUE la concentration des achats prévus au projet de loi aurait un effet néfaste sur la Vallée-de-la-Gatineau et que ce projet de loi, s'il est adopté, pourrait avoir des conséquences financières sur de nombreux fournisseurs et entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire dans son plan d'engagement vers la réussite par son enjeu trois visant à renforcer l'engagement et la mobilisation des acteurs et des partenaires ce qui lui permet de mobiliser les ressources autour des vulnérabilités et les priorités établit dans l'ensemble des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de loi risque de nuire à la performance organisationnelle de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en négligeant notamment le principe de subsidiarité.



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-012... suite)

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière, de dénoncer le projet de loi n°37 - Loi visant principalement à insituer le centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques Québec par l'envoi d'une lettre de la présente résolution aux présidentes des chambres de commerce du Pontiac (Mme Mireille Allary) et de la Vallée-de-la-Gatineau (Mme Agathe St-Amour), à la prêtête de la MRC Vallée- de-la-Gatineau (Mme Chantal Rondeau) et à la prêtête de la MRC du Pontiac (Mme Jane Toller), aux députés provinciaux représentant la circonscription électorale de Gatineau (M. Robert Bussière) et du Pontiac (M. André Fortin) et aux tables de développement social de la région de la Vallée-de-la-Gatineau et du Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-16 Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion

Le secrétaire général, M. Louis-Philippe Larivière explique la démarche en lien avec l'adoption de la Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion.

A-17 Bilan de la campagne Centraide 2019

Le bilan de la campagne Centraide 2019 pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est présenté.

A-18 Représentations de la présidente

Le rapport des représentations de la présidente est déposé.

A-19 Rapport d'activités de la direction générale

Le rapport d'activités de la direction générale est déposé. Mme Chantal Tremblay demande des précisions sur le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec et la rencontre avec les responsables de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Le directeur général explique qu'un protocole avec la Sûreté du Québec est signé chaque année. Pour la seconde interrogation, la question sera traitée au point C-1.a de l'ordre du jour.

2020-CC-013

A-20 Signature d'un acte de cession

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Davidson a rejoint la Commission scolaire régionale de l'Outaouais par suite des décrets 610-05 et 610/06 le 4 mars 1969;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire régionale de l'Outaouais a cessé d'exister par suite du décret 905-86 le 3 juillet 1986 et que la Commission scolaire de Pontiac a cessé de faire partie de cette Commission scolaire en vertu du même décret;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret 1014-97 daté du 13 aout 1997, le territoire du Québec a été découpé en territoire des commissions scolaires francophones et anglophones et qu'aux termes de ce règlement, la Commission scolaire 07-04 a été assignée pour le territoire de la municipalité régionale du comté de Pontiac. En vertu du décret 306-98 en date du 18 mars 1998, la Commission scolaire 07-04 a été renommée la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais provient de la fusion entre la Commission scolaire de Pontiac et la Commission scolaire de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une partie des lots 19-1 et 20, rang 4 du cadastre du Canton de Mansfield, circonscription foncière de Pontiac, et décrite comme suit appartenait à Bestone inc. suite à un acte de vente reçu devant M^e Donat Le Guerrier, notaire, le 23 juillet 1952 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Pontiac sous le numéro 58 825 :

Une partie des lots 19-1 et 20, rang 4 du cadastre du Canton de Mansfield, circonscription foncière de Pontiac, étant de forme triangulaire et bornée vers le nord, touchant le côté sud du chemin public principal, communément appelé chemin de « Bois-Franc »; d'un côté, vers le sud-est par la ligne de division des lots 19-1 et 18-2, du même rang et canton, et enfin de l'autre côté, vers le sud-ouest par la ligne de division entre les rangs 3 et 4 dudit canton; lesdites parcelles de terrain, contenant plus ou moins vingt-cinq acres en superficie;



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

1. RESSOURCES ÉDUCATIVES

a) Calendriers scolaires 2020-2021 et 2021-2022

2020-CC-014

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 230 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q. c. I-13.3 la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, R.R.Q. c-I-13.3, r.8 et dans le respect des conventions collectives;

CONSIDÉRANT la démarche de consultation réalisée pour les calendriers scolaires des années 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Janique Lachapelle, d'adopter les calendriers scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Journées de la persévérance du 17 au 21 février 2020

Les commissaires ont été informés des Journées de la persévérance.

2. SANCTION DES ÉTUDES

a) Aucun point

C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

1. RESSOURCES HUMAINES

a) Plan de recrutement

Le directeur général, M. Denis Rossignol, présente aux commissaires le plan de recrutement du Service des ressources humaines et le directeur des ressources humaines complète l'information. Ce plan de recrutement est en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire.

M. Denis Rossignol répond à la question de Mme Chantal Tremblay concernant les démarches entreprises avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

D) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. RESSOURCES MATÉRIELLES

2020-CC-015

a) Changement du prestataire de services : déneigement, sablage et enlèvement du sable des terrains – Pavillon Sacré-Cœur de Gracefield

CONSIDÉRANT que M. Ronald Emond, propriétaire de l'entreprise Emond Tondre le Gazon, est décédé en décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il était détenteur du contrat de déneigement, sablage et enlèvement du sable des terrains pour le pavillon Sacré-Cœur de Gracefield, sous la résolution 2017-CC-148;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9397-6363 Québec Inc. (Marilyne Emond) a confirmé qu'elle poursuivra ce contrat jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais remettra ce contrat en soumission le 1^{er} décembre 2020;



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-013... suite)

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 19-1, appartenant à Bestone inc. a fait l'objet d'un avis de vente pour taxes déposé le 17 mars 1965, sous le numéro 66 et a par la suite été adjudiqué en faveur de la Commission scolaire Davidson le 17 mai 1965, sous le numéro 67;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu d'acte de retrait ou d'acte de vente officiel suivant l'adjudication;

CONSIDÉRANT qu'un acte de vente a été fait par la suite par Best Sand Corporation étant aux droits de Bestone inc. en faveur de 2982021 Canada Inc., reçu devant Me Richard G. Thériault, notaire, le 21 décembre 1994 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Pontiac le 30 décembre 1994 sous le numéro 146 553;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais n'a rien trouvé dans ses archives concernant une possible vente ou acte de retrait et, qu'en conséquence il y a ambiguïté dans la chaîne de titres pour cette partie de lot;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire est prête à corriger ce problème en faisant une cession par le Cédant en faveur du Cessionnaire de tous les droits, titres et intérêts qu'il pourrait détenir dans l'immeuble ci-après décrit;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire est prête à corriger ce problème en faisant une cession et que les vérifications nécessaires ont été faites auprès PME INTER Notaires Vallée-de-la-Gatineau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent rendre opposable aux tiers ledit transfert de droits, titres et intérêts en le publiant au registre foncier;

IL EST PROPOSÉ par la vice-présidente, Mme Denise Miron-Marion, et résolu :

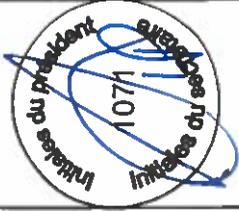
1. Que soit cédé à **ROLAND LEFEBVRE ET FILS INC.**, société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), issue de la fusion de 9178-0825 QUÉBEC INC. et de ROLAND LEFEBVRE ET FILS INC. tel qu'il appert du certificat de fusion daté du 2 février 2018, immatriculée au registre des entreprises (Québec), sous le numéro 1142789156, ayant son siège au 115 boul. Monseigneur-Langlais, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A9 tous les droits, titres et intérêts qu'il pourrait détenir dans une partie de l'ancien lot non rénové 19-1, Rang 4, du cadastre du Canton de Mansfield, circonscription foncière de Pontiac, telle que décrite ci-haut, et qui est maintenant connu comme étant l'immeuble dont la désignation suit :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot **QUATRE MILLIONS HUIT CENT SIX MILLE DIX-SEPT (4 806 017)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Pontiac.

Avec bâtisse dessus construite et portant l'adresse civile 90, chemin du Bois-Franc, Mansfield-et-Pontefract, Québec.

2. QUE cette cession soit signée par le directeur général de la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais, M. Denis Rossignol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-015... suite)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais accorde à l'entreprise 9397-6363 Québec Inc. (Marilyne Emond) de poursuivre ce contrat jusqu'au 31 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Jacques Masseau, d'amender la résolution 2017-CC-148 afin que le prestataire de service soit 9397-6363 Québec Inc. jusqu'au 31 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-016

b) **Changement de prestataire de services – Entretien ménager**

CONSIDÉRANT que M. Ronald Emond, propriétaire de l'entreprise Emond Tondre le Gazon, est décédé en décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il était détenteur des contrats de travaux d'entretien ménager pour les pavillons suivants :

Pavillon	Endroit	Années	Résolution
Centre Saint-Eugène	Déléage	2019-2020 à 2021-2022	2019-CC-069
Dominique-Savio	Montcerf-Lytton	2018-2019 à 2020-2021	2018-CC-073
Pie-XII	Maniwaki	2017-2018 à 2019-2020	2017-CC-118
CFER	Maniwaki	2017-2018 à 2019-2020	2017-CC-119

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9397-6363 Québec Inc. (Marilyne Emond) a confirmé qu'elle poursuivra ces contrats jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais remettra ces contrats en soumission le 1^{er} juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais accorde à l'entreprise 9397-6363 Québec Inc. (Marilyne Emond) de poursuivre ces contrats jusqu'au 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Jacques Masseau, d'amender les résolutions 2019-CC-069, 2018-CC-073, 2017-CC-118 et 2017-CC-119 afin que le prestataire de service soit 9397-6363 Inc. jusqu'au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-017

2. RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

a) **Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI)**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) doit adopter un Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) qui détermine les stratégies et qui décrit leur adéquation avec les priorités stratégiques de la CSHBO conformément à l'article 13 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGR)*;

CONSIDÉRANT que le PDRI de la CSHBO prend en considération la mission de l'organisme, soit sa raison d'être, son rôle, ses objectifs et sa clientèle;

CONSIDÉRANT que le PDRI présente cinq sections représentant les cinq exigences prévues à la LGGR) soit :

1. La vision de la contribution des RI;
2. Les opportunités de projets;
3. L'adéquation de la vision de la Commission scolaire avec les orientations et les directives;
4. Les pratiques de la gestion des risques en RI;
5. Les pratiques de la gestion de la performance en RI.



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-016... suite)

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Guylaine Marcil, d'adopter le PDRI de la CSHBO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

1. RESSOURCES FINANCIÈRES

a) Registres des chèques (24 octobre 2019 et 11 novembre 2019)

En raison de l'absence de la commissaire, Mme Marie-Anne Poulin, l'adoption des registres des chèques du 24 octobre 2019 et du 11 novembre 2019 est reportée au prochain conseil.

2020-CC-018 b) Registres des chèques (25 novembre 2019 et 9 et 19 décembre 2019)

CONSIDÉRANT la vérification des registres des chèques effectuée par la commissaire, Mme Chantal Tremblay;

CONSIDÉRANT que les observations de la commissaire-vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Chantal Tremblay que les registres des chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais du 25 novembre 2019, du 9 décembre 2019 et du 19 décembre 2019 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

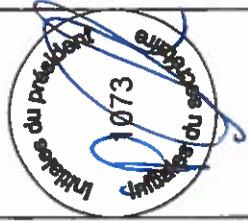
2020-CC-019 c) Régime d'emprunts à long terme

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 631 768 \$, et ce, pour financer le projet d'aménagement d'un terrain synthétique à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (le « Projet ») autorisé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (le « Programme »), dont est responsable le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre »);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention d'aide financière conclue le 10 avril 2017 dans le cadre du Programme, le Ministre a accordé à l'Emprunteur, tel que mentionné dans la lettre d'autorisation du 26 novembre 2019, une subvention maximale de 631 768 \$, à laquelle s'ajoutent les frais de financement temporaire ainsi que les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts spécifique, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts spécifique autorisant l'Emprunteur à effectuer des emprunts à long terme pour financer le Projet autorisé dans le cadre du Programme, d'établir le montant maximum des emprunts qui seront effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-019... suite)

CONSIDÉRANT que l'Emprunteur doit avoir toutes les autorisations requises pour instituer le présent régime;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Damien Lafrenière,

1. QUE soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2020, autorisant l'Emprunteur à effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 631 768 \$ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent les frais de financement temporaire ainsi que les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;
2. QU'aux fins de déterminer le montant auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur;
3. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) tout emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme unique, à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et chaque emprunt sera régi par cette convention de prêt;
 - b) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
4. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidence du conseil des commissaires, la direction générale ou la direction des ressources financières, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt à long terme, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
5. Que la présente résolution entre en vigueur à compter de l'obtention de toutes les autorisations requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CC-020

d) Amendement à la Politique des frais de déplacement

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et des différentes associations;

CONSIDÉRANT les recommandations de ces comités;



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

(Résolution 2020 -CC-020... suite)

IL EST PROPOSÉ par la vice-présidente, Mme Denise Miron-Marion, d'adopter l'amendement à la Politique des frais de déplacement de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et que ces changements entrent en vigueur à compter du 30 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. TRANSPORT SCOLAIRE

a) Aucun point

3. ORGANISATION SCOLAIRE

a) Fluctuation de la clientèle

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Rondeau, présente la fluctuation de la clientèle au 30 septembre 2019.

2020-CC-021

b) Bassins d'alimentation et points de services

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a adopté l'amendement à la Politique relative aux critères de répartitions et d'inscription des élèves dans les établissements primaires et secondaires, RE-05.00 (ci-après la « *Politique* », par la résolution 2018-CC-016;

CONSIDÉRANT que cette politique contenait les annexes A à E, identifiant les bassins d'alimentations;

CONSIDÉRANT que les annexes A à E ne sont plus à l'intérieur de la *Politique* depuis son amendement par la résolution 2019-CC-006 qui est devenu la Politique relative à l'admission et l'inscription des élèves dans les écoles, RE-05.00, et font l'objet d'un document intitulé bassins d'alimentation et points de services;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été faite aux bassins à la suite de la résolution 2019-CC-006;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, Mme Joëlle Laroché, de reconnaître l'existence du document intitulé bassin d'alimentation et points de services et d'affirmer que toutes modifications du document devront faire l'objet d'une résolution du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) AUTRES

1. COMMUNICATIONS DES COMMISSAIRES

a) Représentants de la Table de développement social du Pontiac

Il y a plusieurs sous-comités pour la Table de développement social du Pontiac afin de préparer un plan d'action.

b) Représentant de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau

Il n'y a pas eu de rencontre.

c) Représentant du Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau

Il n'y a pas eu de rencontre.

d) Représentant au comité Transport Action Pontiac

Plusieurs demandes ont été faites afin de travailler en collaboration avec le monde de l'éducation.



Procès-verbal des délibérations
du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 janvier 2020

e) Représentant du comité consultatif de transport

Il n'y a pas eu de rencontre.

f) Représentant du comité de parents de la Commission scolaire

Le procès-verbal du comité de parents est déposé

g) Représentant du comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Le compte rendu du comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est déposé.

h) Représentants des conseils d'établissements

Aucun suivi à faire.

i) Représentant du comité de la construction de la Maison de la culture Vallée-de-la-Gatineau

Les démarches de constructions se poursuivent.

2. BONS COUPS DES COMMISSAIRES

Mme Solange Oliveira mentionne que le déjeuner de Noël au Pavillon Sacré-Cœur de Gracefield fut une réussite.

Mme Mélanie Auger informe les commissaires que des élèves de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau ont fait une sauce à spaghetti qui a été remise à des familles défavorisées et ont fait des muffins pour les élèves du primaire.

Mme Chantal Tremblay présente plusieurs points positifs de la Politique sur les frais exigés aux parents et aux élèves.

Mme Joëlle Laroche mentionne que plusieurs élèves du Pontiac se démarquent nationalement dans diverses disciplines sportives.

Mme Guylaine Maril informe de l'assermentation du Parlement scolaire du Pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et fait un clin d'œil à présentation de l'Escouade FP pour les élèves du secondaire.

M. Stéphane Rondeau mentionne que Mme Johanne Baker, coordonnatrice aux services éducatifs, a présenté l'implantation des contenus en orientations professionnelles de notre commission scolaire à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

M. Denis Rossignol informe que la Commission scolaire a été très proactive dans le déploiement du Plan numérique, que Mme France Lagarde à collaborer à l'écriture d'un référentiel pour guider l'intervention en milieu défavoriser et que le Salon de la formation et de l'emploi qui s'est tenu à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge fut un succès.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la vice-présidente, Mme Denise Miron-Marion, que la présente session soit close.

2020-CC-022

Directeur général adjoint

Secrétaire général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Handwritten scribbles or faint markings in the center of the page.